

Besançon, le 10 octobre 2022



Mme Nathalie Albert-Moretti
Rectrice de l'Académie
10 rue de la convention
25000 Besançon

Objet : Demande d'Audience sur les contrats AESH

Madame la Rectrice,

Interpellés par plusieurs AESH, nous nous sommes rendu compte que la quotité inscrite sur leur contrat, au regard des heures d'accompagnement indiquées, ne respectait pas le mode de calcul du temps d'accompagnement et des heures connexes, tel que stipulé au point 3.4 du cadre de gestion. Ainsi, les contrats indiquant 24h d'accompagnement doivent correspondre à une quotité de 62 %, et non pas à 61 %, par exemple.

De même, dans les avenants signés en 2019, deux activités signalées comme connexes, n'en sont pas si on se réfère au point 2.3 du [Guide national des AESH](#). Le temps d'accompagnement aux examens et aux sorties scolaires entrent dans le temps d'accompagnement et ne peuvent pas être considérées comme du temps connexe.

Nous souhaitons vous rencontrer au plus vite, afin d'évoquer ces 2 sujets, de vous faire partager notre analyse et de voir avec vous comment réparer le préjudice subi par les AESH de Franche-Comté depuis 2019.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Christophe Maillard, Secrétaire Général du Sgen-CFDT de Franche-Comté
Sandrine Fontaine, en charge du dossier AESH